

## ORDRE DU JOUR

### Conseil Communautaire du jeudi 1 février 2024

1. **Marchés inférieurs à 40 000 € H.T. passés par délégation du Conseil Communautaire en application de l'article L.2122-22 du CGCT et de la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 donnant délégation de compétence du Conseil Communautaire au Président et au Bureau (voir annexe).**
2. **Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil de Communauté (voir annexe).**
3. **Projets de délibérations.**

N°	Objet	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de mise à disposition des pistes VTT du Pic du Jer	G. TREMEGE
2	Délégation de service public d'assainissement collectif de Bartrès - Autorisation de signature de l'avenant n°3	G. CLAVÉ
3	DM N°1 BA ZI DE SAUX	D. FEGNE
4	Compétence facultative "sensibilisation à la transition énergétique et écologique"	JC. PIRON
5	Protocole fin contrat facturation Côtes de Bourréac et du Miramont	JC. PIRON
6	Protocole fin contrat facturation Lézignan	JC. PIRON
7	Protocole fin contrat facturation Jarret et Les Angles	JC. PIRON
8	Protocole fin contrat facturation Arcizac Ez Angles	JC. PIRON
9	Défense Extérieure Contre l'Incendie DECI - Modalités de facturation	JC. PIRON
10	Convention avec la commune de BOURS - Mise en place du revêtement définitif sur les tranchées des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du quartier Loubéry à BOURS	JC. PIRON
11	Précisions sur les modes de calcul de la PFAC sur les surfaces supprimées en totalité	JC. PIRON
12	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service RPQS 2022 - Syndicats pérennes	JC. PIRON
13	Pyren'eau : adhésion de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour le territoire de la commune d'Ossun	JC. PIRON

14	Syndicat mixte de production d'eau potable de Médous : approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services avec la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	JC. PIRON
15	Adhésions et cotisations 2024 organisations culturelles	P. BAUBAY
16	Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de la Ville de Tarbes	P. CLAVERIE
17	Remboursement de frais de garde pour les élus	MC. ASSOUIERE